



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Canada



Rapport financier trimestriel de Patrimoine canadien

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2017



Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Autorisations, mandat et activités de programme.....	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
1.3 Structure financière de Patrimoine canadien.....	4
2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs.....	4
2.1 État des autorisations	4
2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant	6
3. Risques et incertitudes	8
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	8
5. Approbation par les cadres dirigeants	8
État des autorisations (non vérifié)	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

1. Introduction

Ce premier rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A). Il a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 - [Rapport financier trimestriel de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor conformément au référentiel d'information financière à usage particulier décrit dans l'instrument de politique GC4400. Ce premier rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Le rapport financier trimestriel présente un énoncé des résultats, des risques et des changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes ainsi que des tableaux d'information financière trimestrielle. Les tableaux d'information financière trimestrielle permettent de faire la comparaison entre les dépenses ministérielles en cours d'exercice et les autorisations accordées par le Parlement, et présentent l'information financière comparative de l'exercice précédent.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

Patrimoine canadien (PCH) favorise un milieu permettant aux Canadiens de faire l'expérience d'expressions culturelles dynamiques, de célébrer notre histoire et notre patrimoine et de bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos langues officielles et les langues autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

Plus de détails sur les autorisations, mandat et activités de programme de Patrimoine canadien peuvent être trouvés dans le [Plan ministériel 2017-2018](#) et dans le [Budget principal des dépenses de 2017-2018](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce premier rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2017-2018.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

PCH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

1.3 Structure financière de Patrimoine canadien

PCH a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées qui incluent le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et le crédit 5 – Subventions et contributions, et des autorisations législatives qui sont composées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, du traitement et allocation pour automobile des ministres et les paiements législatifs des lieutenant-gouverneurs.

2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs

2.1 État des autorisations

Les autorisations disponibles à la fin du premier trimestre de 2017-2018 pour PCH ont augmenté d'approximativement de 59,9 millions de dollars en comparaison avec le même trimestre de 2016-2017. Plus précisément, les crédits totaux disponibles ont augmenté de 36,1 millions de dollars en crédit 5 – Subventions et contributions et de 23,8 millions de dollars en crédit 1 – Dépenses de fonctionnement.

L'augmentation globale de 59,9 millions de dollars est principalement attribuable à du nouveau financement qui a été obtenu l'an dernier pour des initiatives et reçu via les budgets supplémentaires des dépenses B et C de 2016-2017. Ces items sont maintenant reflétés dans le Budget principal des dépenses de PCH pour 2017-2018 :

- 17,6 millions de dollars pour soutenir la prestation de services en français et les langues autochtones dans les Territoires;
- 10,5 millions de dollars pour le projet de l'Initiative de modernisation des subventions et contributions, incluant la réparation du toit à l'Institut canadien de la conservation;
- 6,4 millions de dollars pour appuyer les célébrations du 375e anniversaire de Montréal;
- 6,3 millions de dollars pour les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération;
- 5,6 millions de dollars pour le transfert du financement et des responsabilités pour le Programme du multiculturalisme;
- 5,2 millions de dollars pour soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger;
- 5,0 millions de dollars pour le Programme de financement du Harbourfront Centre;
- 2,4 millions de dollars pour appuyer le nouveau Programme de contestation judiciaire;
- 0,9 million de dollars de diminution annoncée dans le budget de 2016 pour la réduction des services professionnels, la publicité et les déplacements.

Un financement de 6,9 millions de dollars a aussi été obtenu via le Budget supplémentaire des dépenses A de 2017-2018 pour appuyer l'initiative Jeunesse Canada. Le financement avait été obtenu plus tard l'an dernier.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de 5,0 millions de dollars pour l'initiative des langues autochtones afin de soutenir les efforts de la communauté autochtone en vue de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones partout au Canada. Le financement pour 2017-2018 a été annoncé dans le Budget de 2017 et sera demandé plus tard cette année via le processus des budgets supplémentaires des dépenses.

Le tableau ci-dessous décrit de façon détaillée les changements dans les autorisations observés de 2016-2017 à 2017-2018 à la fin du premier trimestre (Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A)).

Items	<i>(en millions de \$)</i>			Total
	Crédit 1	Crédit 5	Législatif	
Financement pour soutenir la prestation de services en français et les langues autochtones dans les Territoires	0,0	17,6	0,0	17,6
Financement pour le projet de l'Initiative de modernisation des subventions et contributions, incluant la réparation du toit à l'Institut canadien de la conservation	10,5	0,0	0,0	10,5
Financement pour appuyer l'initiative Jeunesse Canada	0,2	6,6	0,1	6,9
Financement pour appuyer les célébrations du 375e anniversaire de Montréal	0,0	6,4	0,0	6,4
Augmentation de financement pour les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération	6,3	0,0	0,0	6,3
Transfert du financement et des responsabilités pour le Programme du multiculturalisme	4,8	0,0	0,8	5,6
Financement pour soutenir la promotion des artistes et des industries culturelles du Canada à l'étranger	2,4	2,6	0,2	5,2
Financement pour le Programme de financement du Harbourfront Centre	0,0	5,0	0,0	5,0
Financement pour appuyer le Programme de contestation judiciaire	0,5	1,9	0,0	2,4
Autres ajustements	0,0	1,0	(1,1)	(0,1)
Diminution annoncée dans le budget de 2016 pour la réduction des services professionnels, la publicité et les déplacements	(0,9)	0,0	0,0	(0,9)
Diminution du financement pour l'initiative des langues autochtones afin de soutenir les efforts de la communauté autochtone en vue de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones partout au Canada	0,0	(5,0)	0,0	(5,0)
Total	23,8	36,1	0,0	59,9

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses totales pour le premier trimestre de l'exercice 2017-2018 sont demeurées tout à fait comparables à celles du trimestre correspondant de l'exercice 2016-2017, malgré l'enregistrement d'une hausse de 3,1 millions de dollars (1,0 %) des dépenses, qui sont passées de 316 334 000 \$ à 319 451 000 \$.

Les dépenses réelles liées au crédit 5 – Subventions et contributions pour le premier trimestre de l'exercice 2017-2018 sont demeurées relativement constantes par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, toutefois, les dépenses ont subi une baisse de 2,4 millions de dollars, passant ainsi de 269 434 000 \$ à 266 985 000 \$. Cette baisse de 0,9 % s'explique surtout par l'effet net des augmentations et des diminutions suivantes :

- 54,7 millions de dollars – Programme des célébrations et commémorations : l'augmentation est liée au 150^e anniversaire de la Confédération (48,6 millions de dollars) et au 375^e anniversaire de Montréal (6,1 millions de dollars);
- 7,5 millions de dollars – Fonds du Canada pour les espaces culturels : les projets d'infrastructures sociales sont à l'origine de la hausse. Ils ont pour objectif de soutenir l'amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine, l'achat d'équipement spécialisé et la réalisation d'études de faisabilité dans le cadre de projets d'infrastructures culturelles;
- 7,0 millions de dollars – Fonds du Canada pour la présentation des arts : cette augmentation est surtout attribuable à la révision à la hausse des autorisations et du montant maximal des subventions accordées dans le cadre du programme, lors du dernier renouvellement du programme. Par conséquent, des sommes plus importantes sont maintenant accordées dans le cadre d'accords de subvention, et les fonds sont généralement versés en totalité au début de l'exercice, contrairement à ce qui se fait dans le cas des contributions;
- (68,4) millions de dollars – Fonds du Canada pour les périodiques : cette diminution importante découle d'un délai des paiements pour 2017-2018 par rapport à 2016-2017. Cet écart sera résorbé au prochain trimestre.

Les dépenses en crédit 1 – Dépenses de fonctionnement pour le premier trimestre de l'exercice 2017-2018 ont augmenté de 5,6 millions de dollars par rapport à l'exercice 2016-2017. Cette hausse est attribuable principalement à une augmentation des dépenses liées au personnel (1,5 million de dollars), aux services professionnels et spéciaux (1,4 million de dollars) et aux services publics, fournitures et approvisionnements (0,7 million de dollars). L'augmentation du montant versé au personnel s'explique principalement par la signature des conventions collectives nouvellement ratifiées et des autres problèmes liés à la paye. Ces éléments ont donné lieu au versement de sommes plus importantes sous forme de paiements rétroactifs, d'indemnités et d'autres prestations comme celles liées aux congés parentaux et les indemnités de départ, ainsi qu'à une augmentation des sommes versées aux employés saisonniers et aux étudiants sous forme de rémunération, comparativement au premier trimestre de l'an dernier. L'augmentation de 1,4 million de dollars des dépenses en services professionnels et spéciaux par rapport au même trimestre de l'exercice 2016-2017 résulte du rôle du programme Expérience de la capitale dans le cadre 150^e anniversaire de la Confédération du Canada, qui a nécessité

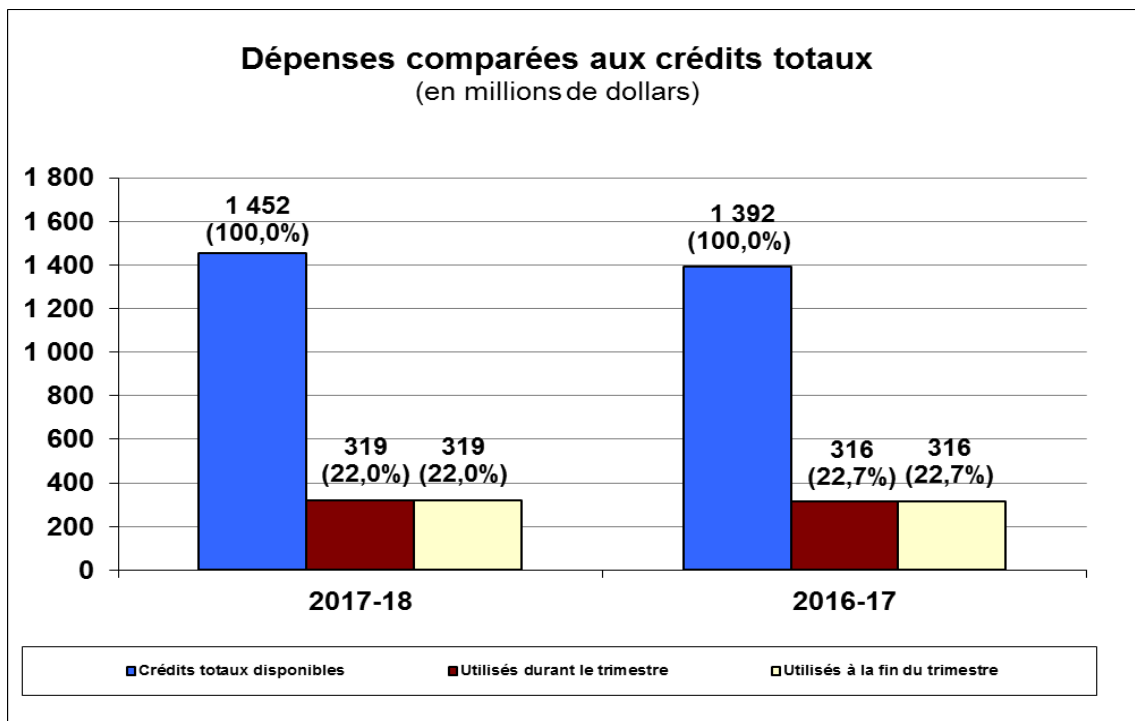
Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

plus de dépenses qu'au cours du même trimestre de l'exercice précédent, liées notamment aux célébrations de la fête du Canada et à l'acquisition d'articles promotionnels dans le cadre d'initiatives du 150^e anniversaire du Canada.

Les dépenses législatives sont comparables à celles observées en 2016-2017.

Comme le montre le tableau ci-dessous, PCH a dépensé 22,0 % (319 millions de dollars) de ses autorisations au cours du premier trimestre de 2017-2018, ce qui est comparable au niveau de 22,7 % (316 millions de dollars) correspondant à la même période en 2016-2017.



Équivalent texte de l'image ci-dessus :

Dépenses comparées aux autorisations totales (en millions de dollars)		
	2017-2018	2016-2017
Crédits totaux disponibles	1 452 (100,0%)	1 392 (100,0%)
Utilisés durant le trimestre	319 (22,0%)	316 (22,7%)
Cumul des crédits utilisés	319 (22,0%)	316 (22,7%)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

3. Risques et incertitudes

Patrimoine canadien continue d'opérer dans un climat de changements. La standardisation et consolidation de processus, dans le cadre d'initiatives telles que l'initiative de transformation des services administratifs, requièrent des analyses sur le plan des risques financiers et non-financiers et la mise en place de contrôles internes adéquats et autres stratégies d'atténuation des risques afin d'assurer des processus efficaces et efficaces dans le but d'appuyer le rôle de surveillance de la gestion.

L'un des risques financiers dominant incombe au fait que les ministères doivent éponger ou financer des activités à même leurs propres autorisations de dépenser ou de gérer la trésorerie, jusqu'à ce que des autorisations de dépenser additionnelles soient approuvées, sans compromettre les résultats des programmes. À titre d'exemple, le Ministère aura à autofinancer, de manière permanente, une partie des augmentations de salaires pour les conventions collectives ratifiées lors des dernières négociations de la fonction publique.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Depuis le troisième trimestre de 2016-2017 il y a eu des changements à la haute gestion du Ministère qui ont été mis en œuvre. Patrick Borbey, sous-ministre délégué à Patrimoine canadien, a été nommé président de la Commission de la fonction publique en mai 2017. Guylaine F. Roy devient sous-ministre déléguée du Patrimoine canadien, à compter du 23 mai 2017. Jenifer Aitken s'est aussi jointe à PCH comme sous-ministre adjointe, Politique stratégique, planification et affaires ministérielles à compter du 24 avril 2017.

5. Approbation par les cadres dirigeants

Approuvé par:

Graham Flack, Sous-ministre

Andrew Francis, dirigeant principal des finances

Gatineau, Canada
Date : 24 août 2017

Gatineau, Canada
Date : 21 août 2017

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2017-2018 et 2016-2017 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2017-2018	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2016-2017
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	209 085	46 156	46 156	185 308	40 670	40 670
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 216 635	266 985	266 985	1 180 502	269 434	269 434
Législatif - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23 757	5 929	5 929	23 716	5 874	5 874
Législatif - Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	84	22	22	84	7	7
Législatif - Ministre d'État (ministre des Sports et des Personnes handicapées) - Allocation pour automobile	2	0	0	2	0	0
Législatif - Ministre d'État (ministre de la Condition féminine) - Allocation pour automobile	0	0	0	2	0	0
Législatif - Traitements des lieutenant-gouverneurs	1 196	359	359	1 196	349	349
Législatif - Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenant-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637	0	0	637	0	0
Législatif - Prestations de retraite supplémentaires - lieutenant-gouverneurs précédents	182	0	0	182	0	0
Dépense des produits de la vente de biens de l'État	21	0	0	21	0	0
Autorisations budgétaires totales	1 451 599	319 451	319 451	1 391 650	316 334	316 334
Autorisations totales	1 451 599	319 451	319 451	1 391 650	316 334	316 334

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2017

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Exercice 2017-2018 et 2016-2017 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2017-2018	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2016-2017
Dépenses						
Personnel	176 300	42 872	42 872	162 710	41 386	41 386
Transports et communications	6 532	828	828	5 284	471	471
Information	5 284	774	774	4 085	377	377
Services professionnels et spéciaux	37 736	5 234	5 234	33 668	3 865	3 865
Location	6 980	876	876	5 569	740	740
Services de réparation et d'entretien	2 220	164	164	1 282	225	225
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 304	994	994	4 905	278	278
Acquisition de matériel et outillage	3 689	170	170	2 370	52	52
Paiements de transfert	1 217 454	266 985	266 985	1 181 321	269 434	269 434
Autres subventions et paiements	2 707	1 321	1 321	2 009	642	642
Dépenses budgétaires brutes totales	1 464 206	320 218	320 218	1 403 203	317 470	317 470
Moins les revenus affectés aux dépenses:						
Revenus affectés aux dépenses	- 12 607	- 767	- 767	- 11 553	- 1 136	- 1 136
Total des revenus affectés aux dépenses	- 12 607	- 767	- 767	- 11 553	- 1 136	- 1 136
Dépenses budgétaires nettes totales	1 451 599	319 451	319 451	1 391 650	316 334	316 334

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.